



**RELEVÉ DE CONCLUSIONS : QUAND
LE MINISTRE NE TIENT PAS SES PROMESSES ?**

Il y a 6 mois, après un long mouvement des SPIP de toute la France, un relevé de conclusions était signé entre les principaux syndicats et le Ministre de la Justice. Pour montrer l'importance et la valeur de ce document, le Président de la République lui-même apposait sa signature sur ce document !

6 mois plus tard, rien ou presque ! Certes, la DAP a mis fin à la préaffectation des CPIP. Certes, les postes promis ont été débloqués mais la nouvelle surcharge de travail liée à la déradicalisation et aux départs massifs en retraite rend invisible leur arrivée. En revanche, le règlement du problème de la retraite des ASS devenues CPIP est toujours en attente, les mesures d'indemnisation qui doivent débiter en avril n'ont fait l'objet d'aucun décret et les discussions sur la réforme statutaires sont en panne !!!

Et tout cela se passe au Ministère de la Justice, dont la mission est, notamment, de sanctionner et contrôler ceux qui ne respectent pas la Règle !!!

Dans ces conditions, comment croire encore au respect des engagements, que vaut la parole du Ministre de la Justice et du Président de la République qui ont signé cet accord ?

Nous voulons croire qu'il ne s'agit que d'un léger retard mais il est maintenant urgent de passer de la parole aux actes en respectant les engagements pris il y a maintenant 6 mois.

Vigilants face à cette situation, les CPIP, syndiqués ou non, réunis ce jour en Assemblée Générale décident :

- **ce tract sera diffusé largement en et hors la DAP pour informer sur la situation que nous vivons, et notamment aux signataires de ce relevé (M. le Président de la République, M. le Ministre) ainsi qu'aux autres décideurs (Ministre de la Fonction Publique, Ministre du Budget, DAP)**
- **nous appelons l'ensemble des collègues de Montpellier et Villeneuve-les-Maguelone à se réunir à nouveau lundi prochain, 30 janvier, à 13h en salle de réunion pour envisager les suites à donner**

Montpellier, le 23/01/2017